



# ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Délégation académique à l'action culturelle

Strasbourg, le 23 mai 2023

### Délégation académique à l'action culturelle

Référence : 2023-105

Peggy Gattoni

Mél : [peggy.gattoni@ac-strasbourg.fr](mailto:peggy.gattoni@ac-strasbourg.fr)

Tél. 03 88 23 39 16

6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg Cedex 9

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale en charge d'une circonscription  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C de monsieur le directeur académique  
des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin  
S/C de monsieur le directeur académique  
des services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

### Objet : Lancement de la campagne d'appels à projet (Projets artistiques et culturels en territoire éducatif)

Dans le cadre du 100% Éducation Artistique et Culturelle, les écoles et les établissements scolaires sont invités à participer à la campagne d'appels à projet (Projets artistiques et culturels en territoire éducatif).

Les **dossiers de candidature sont à renseigner directement en ligne, sur l'application ADAGE** (aucun formulaire papier n'est à envoyer ; par contre des pièces complémentaires seront à fournir et à envoyer par mail à : [ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr)).

**Tous les projets déposés doivent être co-construits entre l'équipe pédagogique et le partenaire intervenant (structure culturelle, artiste, chercheur, etc.).**

Cette campagne se déroule en 2 temps qui sont les suivants :

**Du lundi 22 mai 2023, 8 heures au jeudi 22 juin 2023, 18 heures :**

- Ateliers artistiques
- Ateliers scientifiques et techniques
- Classes à projet artistique et culturel (classes à PAC)
- Classes à projet d'éducation aux médias (classes à PEM)

La date limite pour le dépôt des avis des chefs d'établissement est fixée au **jeudi 29 juin 2023, 18 heures**.

**Du lundi 22 mai 2023, 8 heures au lundi 2 octobre 2023, 18 heures :**

- Projet de classe du Gip-Acmisa
- Projet fédérateur du Gip-Acmisa
- Actions éducatives innovantes à caractère scientifique et technique (AEICST)
- Lire la ville (LLV)
- Classe d'initiation à l'architecture (CIA) en collège

La date limite pour le dépôt des avis des inspecteurs de circonscription ou des chefs d'établissement est fixée au **lundi 9 octobre 2023, 18 heures**.

**Tous les cahiers des charges sont téléchargeables sur ADAGE.**

- La délégation académique à l'action culturelle (03 88 23 37 26) est à votre écoute pour répondre à vos questions techniques sur l'application ADAGE ;
- Les coordonnateurs académiques de la [délégation académique à l'action culturelle](#) et les [conseillers pédagogiques départementaux \(CPD\) ÉAC](#) se tiennent à votre écoute pour vous aider dans le montage de vos projets.

Je suis sûre que vos équipes et vous-même accorderez tout l'intérêt qu'elle mérite à cette campagne d'appels à projet afin de permettre à 100 % des jeunes d'accéder à une éducation artistique et culturelle (ÉAC) de qualité.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le recteur et par délégation,  
La déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle,**



**Peggy Gattoni**

**Lien utile :**

Page dédiée à l'application Adage sur le site de la DAAC :

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/adage-application-dediee-a-la-generalisation-de-leducation-artistique-et-culturelle/campagne-pacte-projets-artistiques-et-culturels-en-territoire-educatif/>